



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN  
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI  
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE  
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -  
MM. BOUHELIER - BRIOT - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -  
M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE -  
MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -  
MM. ESMONIN - ETIEVANT - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES -  
FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -  
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -  
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN  
- MASSON - MENUT - MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PERRIN  
- PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT -  
Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à  
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY  
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) -  
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à  
M. BELLEVILLE) - DODET - DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) -  
Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) - M. MAGLICA  
(pouvoir à M. DANIERE) - Mmes MANSAT (pouvoir à Mme POPARD) -  
MASSU - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT (pouvoir  
à M. BRIOT) - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à  
M. GERVAIS)

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Modification des budgets**

Préalablement au vote du budget primitif pour 2006, il convient de procéder à la modification de certains budgets.

En effet, deux éléments nouveaux doivent être pris en compte :

- le groupe turbo-alternateur, permettant la valorisation de l'énergie produite par l'usine d'incinération, entrera en service à la rentrée 2006.
- la construction du centre de traitement des déchets d'activités de soin à risques infectieux débutera en 2006.

Ces deux équipements généreront des recettes commerciales : il s'agira donc d'activités assujetties aux impôts commerciaux, et devant être gérées dans des budgets annexes.

Ainsi, il est proposé de procéder aux modifications suivantes des budgets de la Communauté

- Création d'un nouveau budget annexe du groupe turbo-alternateur, retraçant l'ensemble des opérations, en dépenses et en recettes, afférentes au GTA. S'agissant d'une activité assujettie aux impôts commerciaux, il s'agira d'un budget hors taxes, les opérations de collecte et de récupération de la TVA étant gérées par le comptable public.

-Transformation de l'actuel budget annexe de la décharge des produits inertes : en premier lieu, ce budget connaissant désormais un déséquilibre structurel, les opérations afférentes aux déchetteries seraient intégrées au budget général.

D'autre part, il est proposé d'intégrer dans ce budget annexe les opérations, en dépenses et en recettes, afférentes au centre de traitement des déchets d'activités de soins. S'agissant d'activités assujetties aux impôts commerciaux, il s'agira d'un budget hors taxes, les opérations de collecte et de récupération de la TVA étant gérées par le comptable public.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** la création du budget annexe du groupe turbo-alternateur, budget hors taxes retraçant les opérations afférentes au GTA
- **D'approuver** la transformation du budget annexe de la Décharge de Produits Inertes en budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI, budget hors taxes retraçant les opérations afférentes à la DPI et au centre de traitement des déchets de soins à risques infectieux.
- **De dire** que les opérations budgétaires et comptables afférentes aux déchetteries communautaires seront désormais intégrées dans le budget général de la Communauté.

40, avenue du Drapeau  
\* B.P. 1111  
Pour extrait conforme,  
Le Président

*[Signature]*

*[Signature]*  
Pour le Président,  
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 DEC. 2005

Publié le 23 DEC. 2005  
Déposé en Préfecture le

